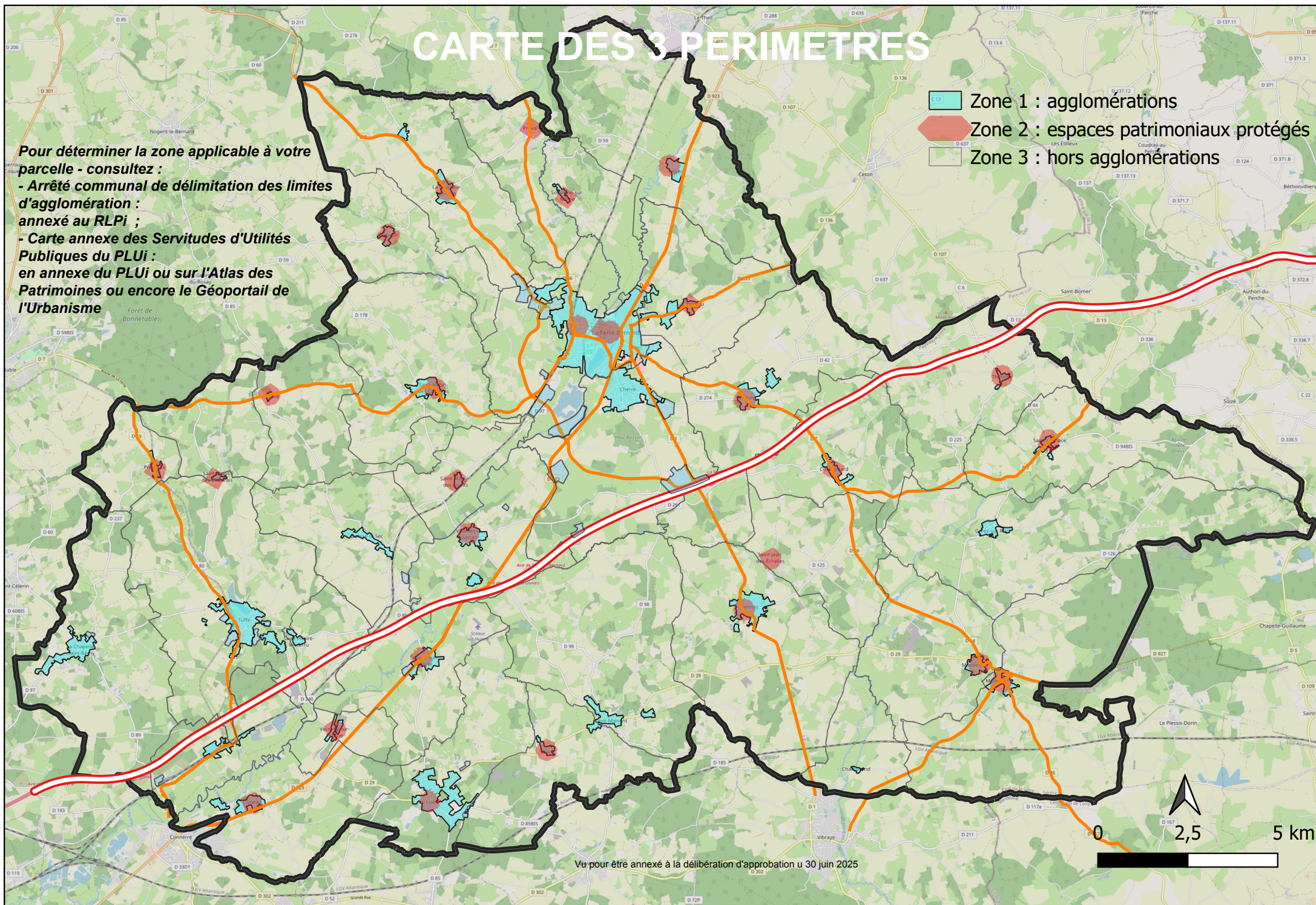


CARTE DES 3 PERIMETRES

Pour déterminer la zone applicable à votre parcelle - consultez :
- Arrêté communal de délimitation des limites d'agglomération ;
- Carte annexe des Servitudes d'Utilités Publiques du PLUi ;
- en annexe du PLUi ou sur l'Atlas des Patrimoines ou encore le Géoportail de l'Urbanisme

-  Zone 1 : agglomérations
-  Zone 2 : espaces patrimoniaux protégés
-  Zone 3 : hors agglomérations



Vu pour être annexé à la délibération d'approbation u 30 juin 2025